

CERTIFICAT D'AGRÉMENT D'UN MODÈLE DE COLIS

L'Autorité compétente française,

Vu l'article R. 595-1 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société **Framatome** par la lettre référencée FC-20-03045 du 3 novembre 2020 ;

Vu le dossier de sûreté de Framatome référencé DOS-18-016471-000 version 3.0 et daté du 3 novembre 2020 ;

Vu le certificat précédemment délivré sous la référence F/347/IF-96 (Ft),

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **FCC3** décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice u et chargé :

- d'au maximum 2 assemblages combustibles REP 17 x 17 douze pieds neufs, dans la version 1 de l'emballage, tels que décrits en annexe 1 à l'indice u ; ou
- d'au maximum 2 assemblages combustibles REP 15 x 15 neufs, dans la version 1 de l'emballage, tels que décrits en annexe 2 à l'indice u ; ou
- d'au maximum 2 assemblages combustibles REP 14 x 14 huit pieds neufs, dans la version 2 de l'emballage, tels que décrits en annexe 3 à l'indice u ; ou
- d'au maximum 2 assemblages combustibles REP 14 x 14 dix pieds neufs, dans la version 2 de l'emballage, tels que décrits en annexe 4 à l'indice u ; ou
- d'au maximum 2 boîtes contenant des crayons combustibles REP 17 x 17 douze pieds neufs et non assemblés, dans la version 1 de l'emballage, telles que décrites en annexe 5 à l'indice u ; ou
- d'au maximum 2 boîtes contenant des crayons combustibles REP 15 x 15 neufs et non assemblés, dans la version 1 de l'emballage, telles que décrites en annexe 6 à l'indice u ; ou
- d'au maximum 2 boîtes contenant des crayons combustibles REP 14 x 14 huit pieds neufs et non assemblés, dans la version 1 de l'emballage, telles que décrites en annexe 7 à l'indice u ; ou
- d'au maximum 2 boîtes contenant des crayons combustibles REP 14 x 14 dix pieds neufs et non assemblés, dans la version 1 de l'emballage, telles que décrites en annexe 8 à l'indice u ;

est conforme en tant que modèle de colis de type **IP-2 chargé de matières fissiles** aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Collection Normes de sûreté N° SSR-6, édition de 2012 ;

- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires et notamment la division 411 du règlement annexé (dit « arrêté RSN ») ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le **30 avril 2023**.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2021-015168**.

Fait à Montrouge, le 21 avril 2021

**Pour le Président de l'autorité de sûreté nucléaire
et par délégation, le directeur du transport et des sources,**

Signé par

Fabien FÉRON

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission	Autorité	Cote du certificat	Indice de révision													
					Corps	t	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
31/01/00	31/01/05	Premier agrément	DGSNR	F/347/IF-85	Aa	-	a	a	a	a	a	-	-	-	-	-	-	-
27/11/02	31/01/05	Extension	DGSNR	F/347/IF-85	Ab	-	b	-	-	b	b	-	-	-	-	-	-	-
12/02/04	31/01/05	Extension	DGSNR	F/347/IF-85	Ac	-	c	c	c	c	c	-	-	-	-	-	-	-
30/12/04	31/01/10	Prorogation	DGSNR	F/347/IF-96	Bd	-	d	d	d	d	d	d	d	d	d	-	-	-
20/07/05	31/01/10	Extension	DGSNR	F/347/IF-96	Be	-	e	e	e	e	e	e	e	e	e	-	-	-
02/10/06	31/01/10	Extension	DGSNR	F/347/IF-96	Bf	-	e	e	e	e	e	e	e	e	e	f	f	f
15/07/09	31/12/10	Prorogation	ASN	F/347/IF-96	Cg	-	e	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
31/08/09	31/12/10	Extension	ASN	F/347/AF-96	Ch	-	e	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
11/09/09	31/12/10	Prorogation	ASN	F/347/AF-96	Ci	-	f	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h
13/01/10	31/12/10	Extension	ASN	F/347/IF-96	Cj	-	j	j	j	j	j	j	j	j	j	-	-	-
04/10/10	30/09/13	Prorogation	ASN	F/347/IF-96	Dk	-	k	k	k	k	k	k	k	k	k	-	-	-
04/10/10	30/09/13	Prorogation	ASN	F/347/AF-96	Di	-	l	l	l	l	l	l	l	l	l	-	-	-
02/05/13	30/04/18	Prorogation	ASN	F/347/IF-96	Em	-	m	m	m	m	m	m	m	m	m	-	-	-
06/02/13	30/04/18	Extension	ASN	F/347/IF-96	En	-	m	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10/04/14	30/04/18	Extension	ASN	F/347/IF-96	Eo	-	m	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18/01/16	30/04/18	Extension	ASN	F/347/IF-96	Ep	-	p	-	p	p	p	-	-	-	-	-	-	-
11/12/17	30/04/23	Prorogation	ASN	F/347/IF-96	Fq	-	q	q	q	q	q	q	q	q	q	-	-	-

29/12/17	30/04/23	Modification	ASN	F/347/IF-96	Fr	-	r	q	q	q	q	q	q	q	q	q	-	-	-	-
12/07/19	30/04/23	Extension	ASN	F/347/AF-96	Fs	-	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	-	-	-	-
20/03/20	30/04/23	Extension	ASN	F/347/IF-96	Ft	-	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t	-	-	-	-
21/04/21	30/04/23	Extension	ASN	F/347/IF-96	Fu	-	u	u	u	u	u	u	u	u	u	u	-	-	-	-